

Association URPS infirmiers libéraux de Bourgogne-Franche-Comté

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Association URPS infirmiers libéraux
de Bourgogne-Franche-Comté**

Siège social : 12 rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY
822 000 394 RCS DIJON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **URPS infirmiers libéraux de Bourgogne-Franche-Comté** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations mentionnées à l'avant dernière page de l'annexe des comptes annuels, sous l'intitulé "Faits caractéristiques de l'exercice", qui exposent les impacts de la crise sanitaire COVID-19.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et, le cas échéant, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon,

Pour la SAS Rocard Audit
Christophe ROCARD
Commissaire aux Comptes Associé

Signé électroniquement le 16/03/2021 par
Christophe Rocard



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	5 642	2 999	2 644	3 284
	Immobilisations grévées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	712		712	712
	TOTAL (I)	6 354	2 999	3 355	3 995
	Comptes de liaisons				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	333		333	1 498
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	946		946	696
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	139 429		139 429	39 000
	DISPONIBILITES	314 436		314 436	368 058
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	11 660		11 660	2 303
	TOTAL (II)	466 804		466 804	411 554
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		473 158	2 999	470 159	415 550

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

712

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droits de reprise		
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	378 322	359 873
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	52 062	18 448
	Total des fonds propres	430 384	378 322
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	430 384	378 322
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
	Comptes de liaisons		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	11 493	15 689
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	11 493	15 689
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 453	9 607
	Dettes fiscales et sociales	9 499	7 656
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	10 332	4 277
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	28 283	21 539
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		470 159	415 550
Résultat de l'exercice exprimé en centièmes		52 062,32	18 448,43
(1) Dont à moins d'un an		28 283	21 539
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		10 000
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	4	3
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		2 114
	Autres produits	215 595	203 152
	Total des produits d'exploitation	215 599	215 269
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	99 683	136 589
	Impôts, taxes et versements assimilés	275	246
	Rémunération du personnel	52 479	45 548
	Charges sociales	13 566	11 781
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	640	640
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	4 050	2 428
	Total des charges d'exploitation	170 691	197 231
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	44 907	18 038
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 528	1 904
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	1 528	1 904
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	46 435	19 942
	Produits exceptionnels	1 650	
	Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 650	
	Impôts sur les sociétés	219	256
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	4 196	5 134
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		6 371
	TOTAL DES PRODUITS	222 972	222 306
	TOTAL DES CHARGES	170 910	203 858
	EXCEDENT ou DEFICIT	52 062	18 448
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Etats financiers au 31/12/2020



Annexes comptables

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis selon les dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général, du règlement n° 2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, des autres règlements du Comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **470 159 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 222 972 euros** et un total **charges de 170 910 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 52 062 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	679					679
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 963					4 963
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 642					5 642
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	712					712
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	712					712
TOTAL		6 354					6 354

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	103	68		171
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	2 255	572		2 827
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 359	640		2 999
TOTAL		2 359	640		2 999

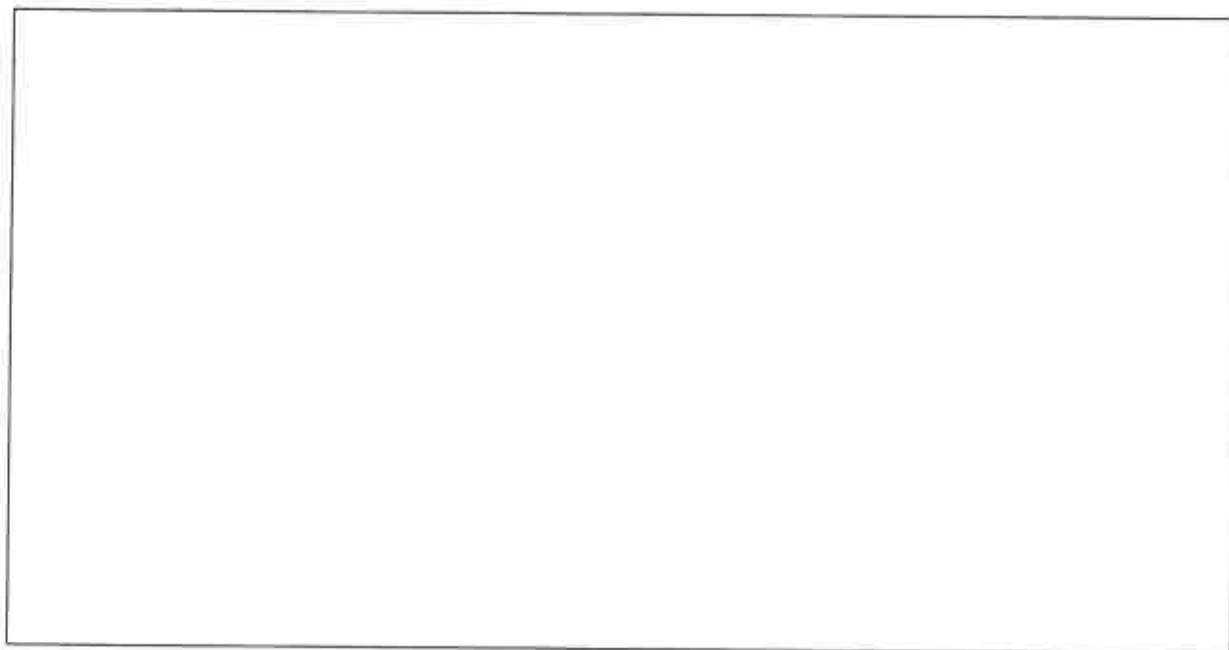
Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	712		712
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	946	946	
	Charges constatées d'avance	11 660	11 660	
TOTAL DES CREANCES		13 318	12 606	712
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 453	8 453		
	Personnel et comptes rattachés	4 669	4 669		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 519	4 519		
	Impôts sur les bénéfices	219	219		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	92	92		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	10 332	10 332		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		28 283	28 283		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	900	135	765	569,00
TOTAL	900	135	765	569,00



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 795	8 708	(913)	-10,48
Dettes fiscales et sociales	6 476	4 693	1 782	37,98
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	14 271	13 401	870	6,49

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	11 660	2 303	9 357	406,31
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	11 660	2 303	9 357	406,31

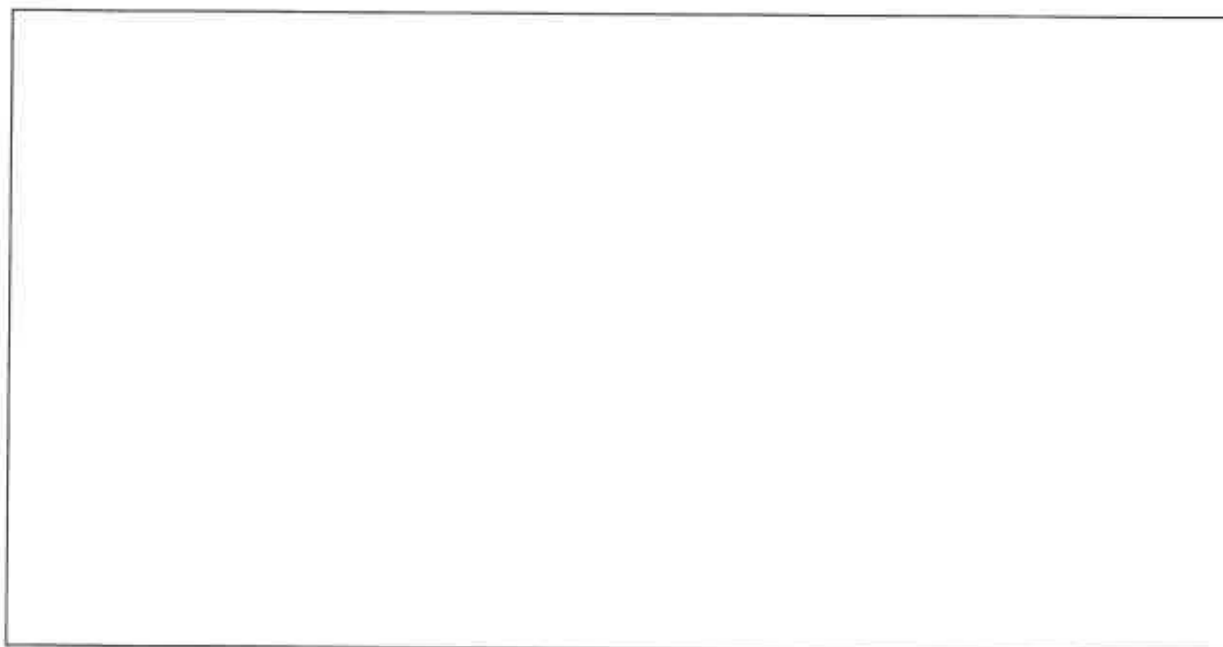


Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	359 873	18 448		378 322
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	18 448	52 062	18 448	52 062
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	378 322	70 511	18 448	430 384

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Fonds dédiés ARS ETP	295	156		139
Fonds dédiés ARS CVE	9 022	3 960		5 062
Fonds dédiés ARS TLM pied diab	6 371	80		6 291
TOTAL	15 689	4 196		11 493

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
ARS - Education thérapeutique	295	156		139
ARS - Carnet vaccination électr.	9 022	3 960		5 062
ARS - TLM pied diab	6 371	80		6 291
Totalisation	15 689	4 196		11 493

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Les URPS sont régies par le décret n°2010-585 du 02 juin 2010 émis par le Ministère de la Santé et des Sports et relatifs aux unions régionales de professionnels de santé. L'URPS Infirmiers Libéraux de Bourgogne-Franche-Comté relève du statut des associations loi 1901.

MODELE ECONOMIQUE DE L'ENTITE

1° Objet social de l'entité

L'URPS Infirmiers Libéraux de Bourgogne-Franche-Comté a pour mission de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre. Elle peut conclure des contrats avec l'agence régionale de santé et assurer des missions particulières impliquant les professionnels de santé libéraux dans les domaines de compétences de l'agence. Elle assume les missions qui lui sont confiées par les conventions nationales prévues au titre VI du livre Ier du Code de la Sécurité Sociale.

2° Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'union régionale représente l'ensemble des infirmiers libéraux en exercice dans la région Bourgogne-Franche-Comté auprès de l'Agence Régionale de Santé, de l'Assurance Maladie et de tous les acteurs du système de santé.

Une première partie des activités consiste à participer à des réunions thématiques et des groupes de travail animées notamment par l'Agence Régionale de Santé pour faire entendre la réalité du métier d'infirmier libéral et contribuer à faire évoluer l'organisation des soins.

Une deuxième partie des activités consiste à participer à la construction et au déroulé d'expérimentations pilotées soit par l'Agence Régionale de Santé soit par un ou des acteurs du champ sanitaire notamment.

Une troisième partie des activités consiste à concevoir des outils au bénéfice des infirmiers libéraux pour leur exercice quotidien.

Une quatrième partie des activités consiste à apporter des nouvelles connaissances aux infirmiers libéraux par le biais d'actions de sensibilisation, d'information, voire de formation à une thématique en rapport avec l'exercice libéral infirmier.

L'union régionale participe également en parallèle à des réflexions et des travaux inter-URPS BFC.

3° Moyens mis en œuvre

Les ressources de l'URPS Infirmiers Libéraux de Bourgogne-Franche-Comté sont constituées notamment par la contribution instituée par l'article L.4031-4 du Code de la Santé publique ainsi que, le cas échéant, par des subventions et concours financiers divers.

4° Contributions volontaires en nature

Le modèle économique de l'URPS Infirmiers Libéraux de Bourgogne-Franche-Comté ne nécessite pas l'utilisation de contributions volontaires en nature de manière significative et indispensable.

De ce fait, aucune procédure de traçage et de chiffrage n'a été mise en œuvre.

Cette position résulte de l'indemnisation des heures des élu(e)s, autorisée par décret (art. R4031-8 du code de la santé publique) et pour laquelle les modalités sont décrites dans le règlement intérieur de l'association. L'association compte 2 salariés assurant son fonctionnement au quotidien et la réalisation des missions.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'épidémie de COVID-19 apparue en Chine a été qualifiée officiellement d'urgence sanitaire de portée mondiale par l'OMS fin janvier 2020, puis de pandémie mondiale le 11 mars 2020.

Elle a donc été prise en compte pour l'arrêté des comptes de l'exercice au **31/12/2020**.

Pour des raisons de pertinence, l'association a fait le choix de retenir une approche ciblée pour la communication des conséquences du COVID-19 sur les comptes 2020. L'information ci-dessous porte donc sur certains effets de l'évènement jugés significatifs :

- Notre site est resté ouvert durant toute la période du confinement.
- L'évènement n'a eu aucun impact significatif sur l'activité de l'association.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait significatif postérieur à la clôture ne mérite une attention particulière.

HISTORIQUE DES CONTRIBUTIONS PREVUES A L'ARTICLE L.4031-4 DU CSP

Exercice	Période de référence	Encssmts nat.	Evolution Enc.	Contribution
2020	01/06/2019 au 31/05/2020	5 372 537,88 €	9,35%	215 594,83 €
2019	01/06/2018 au 31/05/2019	4 912 956,84 €	3,10%	197 152,28 €
2018	01/06/2017 au 31/05/2018	4 765 084,81 €	0,13%	191 218,31 €
2017	01/06/2016 au 31/05/2017	4 758 954,09 €	-3,85%	190 972,30 €
2016	01/06/2015 au 31/05/2016	4 949 351,32 €	3,00%	198 612,76 €
2015	01/06/2014 au 31/05/2015	4 805 350,82 €	10,98%	232 860,71 €
2014	01/06/2013 au 31/05/2014	4 329 784,37 €	8,67%	209 815,41 €
2013	01/06/2012 au 31/05/2013	3 984 246,77 €	30,07%	193 071,14 €
2012	01/06/2011 au 31/05/2012	3 063 266,88 €	5,42%	148 441,72 €
2011	01/06/2010 au 31/05/2011	2 905 769,25 €		140 808,89 €

NB : à partir de 2016, la CURPS est versée à l'union régionale BFC.

De plus, un changement de taux fixe et variable est intervenu à partir de 2016.

Avant 2016, deux unions régionales coexistaient sur la région, donc chacune avait sa part fixe.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particuliers en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Il n'y a pas eu d'ajustement comptabilisé sur l'exercice et le montant des engagements de l'association vis à vis des membres de son personnel s'élève à 5 704 euros.